

**Prends ton
alimentation
en main,**



**consulte
un diététicien!**

C'EST QUOI UN DIÉTÉTICIEN ?

- Un **professionnel** de la santé,
- **Spécialiste** de l'alimentation,
- **Passionné** du « BIEN MANGER » au quotidien.

La diététique est l'art de l'équilibre alimentaire. Elle est un soin qui utilise la nutrition en tant que science en y intégrant une dimension culturelle, gastronomique, sociale et durable.



- Bien-être dans l'assiette
- Conseils basés sur des recommandations scientifiques et officielles
- Alimentation optimale personnalisée au jour le jour
- Couverture des besoins de chacun en macro et micronutriments
- Cuisine savoureuse et gourmande
- Plaisir de la table et gastronomie

SCIENTIFIQUEMENT PROUVÉ

Le conseil diététique :

- ↘ prévalence de maladies chroniques
- ↘ médication
- ↘ dépenses de santé
- ↘ admissions hospitalières
- ↘ absentéisme pour maladie
- ↗ qualité de vie



POUR QUI ?

Pour **TOUS**, grands et petits, en bonne santé ou malades de courte ou longue durée.

Adultes, enfants, sportifs, femmes enceintes, végétariens, personnes âgées, obésité, surpoids, allergies, maladies aiguës (chirurgie, etc.), maladies chroniques (diabète, etc.), etc.



COMMENT ?

- Prise en soin préventive (sans prescription) ou thérapeutique (sur prescription médicale)
- Accompagnement de tout un chacun vers des pratiques alimentaires plus saines, responsables et durables
- En collaboration avec d'autres prestataires de santé

OÙ ?

Hôpitaux, écoles, domicile, restauration collective, maisons de repos, recherche, enseignement, salle de sport, etc.



Diplôme protégé par l'AR du 19/02/1997

POUR EXERCER :

Obligation de détenir un agrément et un numéro de VISA dispensés par le SPF santé publique.

INFORMATIONS : www.lesdieteticiens.be



Titre protégé par le code de la santé publique,
Loi n°2007-127 du 30 janvier 2007

POUR EXERCER :

Obligation de détenir un numéro professionnel ADELI.

INFORMATIONS : www.afdn.org



Formation exigée pour l'exercice de la profession : BSc en Nutrition et diététique ou diplôme de diététicien-ne (ancien droit suisse) ou titre étranger reconnu équivalent (procédure ad hoc) (Loi fédérale sur les professions de santé (LPSan)).

Exercice de la pratique sous propre responsabilité : requiert une autorisation cantonale (LPSan, Chap. 5 et art. 34 al. 1) également nécessaire pour facturer à la charge de l'assurance maladie (OMal art. 50a).

Label « diététicien-ne ASDD » :
réservé aux membres de l'association professionnelle.

INFORMATIONS : <https://svde-asdd.ch/fr/>



La profession est protégée par le recueil de législation A
N°134 du 15 septembre 2003

POUR EXERCER :

Obligation de détenir une autorisation d'exercer dispensée
par le Ministère de la Santé.

INFORMATIONS : www.andl.lu



Schweizerischer Verband
der ErnährungberaterInnen
Association suisse
des diététicien-ne-s
Associazione Svizzera
delle-di Dietiste-i

Les diététicien-ne-s
Union Professionnelle des Diététiciens de Langue Française

